

# Les enjeux du bio ApiOrganica

rganica Le troisième symposium Apimondia sur l'apiculture biologique s'est tenu cette année en Italie à proximité de Bologne. Près de 250 participants avaient fait le voyage, parfois de très loin (38 pays représentés). L'Italie est le second pays producteur de miel provenant d'exploitations qui respectent le cahier des charges du bio (128 000 t) après la Zambie (191 000 t) et devant le Brésil (96 000 t), la France (87 000 t) et la Bulgarie (85 000 t), premier pays organisateur de ce symposium. Que peut-on retenir de ces deux jours de conférences sur l'apiculture biologique ? C'est l'occasion de faire le point sur ce sujet qui connaît un intérêt croissant depuis plusieurs années et qui reste souvent polémique

pour les apiculteurs.



### Les bases

Avant de rentrer dans les différents aspects qui ont été abordés lors de ces journées, il nous semble important de redéfinir rapidement le cadre dans lequel l'apiculture biologique se place. Cette démarche vient de la base, c'est-à-dire de personnes convaincues de l'intérêt de produire des aliments sur un modèle complètement différent du modèle agricole habituel. Au niveau international, c'est l'IFOAM (International Federation of Organic Agriculture Movements) qui regroupe les agriculteurs qui travaillent dans cette direction.

# Les 4 axes de l'agriculture biologique (IFOAM)

- la santé : du sol, des plantes, des animaux, des hommes et de la planète
- l'écologie : systèmes et cycles biologiques vivants
- l'équité : des relations qui assurent l'équité
- les soins : bien-être des personnes et de l'environnement

En Belgique, ce sont des associations comme Nature & Progrès et les Amis de la Terre qui soutiennent les agriculteurs biologiques. Une restructuration du secteur est cependant en cours au niveau de la Région wallonne.

Il existe plusieurs cahiers des charges, les plus connus sont Biogarantie en Belgique et AB (Agriculture biologique) en France. Au début des années 90, la Commission européenne a mis en place des règlements qui fixent le cadre de travail de l'agriculture biologique dans l'Union européenne. Ceuxci ont été revus il y a 6 ans (Règlement CE 834/2007 Production biologique et étiquetage des produits biologiques - Rgt CE 889/2008 Modalité d'applications du Rgt 834/2007 - Rgt CE 1235/2008 Importation de produits biologiques en provenance de pays tiers). Un nouveau logo est né.

On y retrouve plusieurs objectifs:

- 1. établir un système de gestion durable pour que l'agriculture :
- respecte les systèmes et cycles naturels et maintienne et améliore la santé du sol, de l'eau, des plantes et des animaux et l'équilibre entre eux;
- contribue à un niveau élevé de diversité biologique;
- fasse une utilisation responsable de l'énergie et des ressources naturelles comme l'eau, le sol, la matière organique et l'air;
- se conforme à des critères stricts en termes de bien-être animal et réponde en particulier aux besoins comportementaux spécifiques des animaux selon les espèces;
- 2. viser à produire des produits de haute qualité:
- 3. viser à produire une grande variété de nourriture et d'autres produits agricoles qui répondent à la demande des consommateurs pour les produits fabriqués en utilisant des méthodes qui ne nuisent pas à l'environnement, la santé humaine, la santé des végétaux ou la santé et le bienêtre des animaux.

Comme on peut le constater, les principes d'équité n'ont pas été intégrés dans le texte européen.



Pour l'apiculture, cela se traduit par une série de règles, entre autres liées :

- aux zones de butinage (Rgt 834/2007 art 14) : « les ruchers sont situés dans des zones offrant des sources de nectar et de pollen constituées essentiellement de cultures produites selon le mode biologique ou, le cas échéant, d'une flore spontanée ou de forêts ou de cultures exploitées selon un mode non biologique auxquelles seuls des traitements ayant une faible incidence sur l'environnement sont appliqués. Les ruchers sont suffisamment éloignés des sources susceptibles de contaminer les produits de l'apiculture ou de nuire à la santé des abeilles. » En fonction du contrôleur, l'interprétation des textes pourra être différente (concernant les sources de nectar et pollen, que signifie « essentiellement » ?...)
- à l'alimentation (Rgt 889/2008 art 19): « Dans le cas des abeilles, des réserves de miel et de pollen suffisantes pour assurer l'hivernage sont laissées dans les ruches au terme de la saison de production.

Le nourrissage des colonies d'abeilles n'est autorisé que lorsque la survie des ruches est menacée en raison des conditions climatiques. Le nourrissage s'effectue au moyen de miel, de sucre ou de sirops de sucre biologiques. » On ne parle pas des sources de protéines!

- au bien-être animal (Rgt 889/2008 art 18): « Toute mutilation telle que le rognage des ailes des reines est interdite. » Il serait plus juste de placer ce point dans le volet élevage, qui reprend l'essaimage dans certains cahiers des charges, comme la méthode préconisée de reproduction (Demeter).
- à la lutte contre la varroase pour laquelle une série de matières actives sont signalées (Rgt 889/2008 art 25) : « Les acides formique, lactique, acéti-

que et oxalique ainsi que le menthol, le thymol, l'eucalyptol ou le camphre peuvent être utilisés en cas d'infestation par *Varroa destructor*. » Quid de nouveaux produits tels que le houblon?

aux contrôles et à la reconversion (Rgt 889/2008 art 44) : La cire est au cœur du débat avec tout ce que cela comporte. Ici, aucune limite de résidus n'est fixée. Vu l'évolution des techniques analytiques, il serait indispensable de clarifier ce point. Comme l'a proposé Francesco Panella, pourquoi ne pas utiliser la cire ou la propolis pour vérifier les sources potentielles de contamination ? Lors de son analyse critique des textes, il a demandé à ce que ceux-ci soient clarifiés et complétés (éventuellement modifiés) pour améliorer la pertinence des contrôles et la fiabilité du système de labellisation européen. C'est pour lui un passage obligé si l'on veut permettre le développement de cette filière.

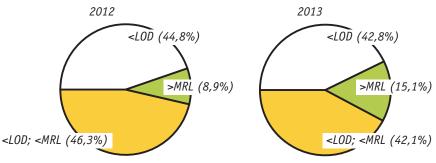
## L'environnement

Le premier volet de ces journées portait sur l'environnement de production. C'est à ce niveau que se marquent les différences les plus fondamentales entre les origines des miels produits sous label bio. Dans certaines parties du monde, trouver des zones de butinage répondant pleinement aux critères requis ne présente que peu de difficultés et il suffit le plus souvent de s'écarter de zones où l'agriculture est déjà présente ou de zones à trop forte urbanisation pour que cette condition soit remplie. Ainsi, la production en Afrique ou dans certaines régions du continent sud-américain (Brésil...) va dépendre avant tout de la mise en place d'un système de production et de commercialisation de miel adapté au marché international. Il faut cependant rester vigilant car même dans des zones reculées de certains pays on peut retrouver des sources de contamination (pollen OGM au Mexique et en Argentine, pesticides partout dans le monde...) qui risquent de réduire à néant les efforts mis en place. L'enjeu dans ces zones favorables est de maintenir cet état de fait et de s'impliquer dans les plans de développement agricoles et forestiers afin de préserver ce capital nature. Là, les apiculteurs deviennent des acteurs qui démontrent que cette qualité d'environnement peut être source de revenus et qu'elle doit dès lors être maintenue et développée. On retrouve dans cette problématique de développement durable les programmes de maintien de la forêt ou même de reforestation. Si l'abeille est sentinelle de l'environnement, l'apiculteur devient acteur du maintien et de la restauration de la qualité de l'environnement naturel.

La situation dans l'Union européenne, et plus particulièrement dans les zones d'agriculture intensive, est toute différente. Ici, lorsqu'on applique à la lettre la législation et le périmètre de 3 km sans agriculture conventionnelle, on se retrouve limité à des îlots comme c'est le cas au Danemark où seules quelques zones de rivage ou certaines îles pourraient répondre à cette contrainte. En Italie, une étude menée sur les résidus qu'on peut retrouver dans le miel met en évidence que seuls les échantillons bio issus des zones de montagne ne présentent pas de résidus de produits phytosanitaires (1. Panseri S. et al. 2014). Les travaux réalisés dans le cadre de Beenet sur les pollens et sur le pain d'abeilles ne sont pas plus rassurants (2. Giovanni G. et al. 2014): voir figure ci-dessous.

Il est vrai que le pollen capte rapidement les pesticides. Est-il donc impossible de produire des miels bio dans les régions où l'agriculture est intensive ? C'est une question essentielle qui nous oblige à revoir les fondements de l'agriculture biologique. On doit considérer cette démarche comme une démarche évolutive de qualité qui met une série de choses en place pour limiter

Analyse des résidus dans le pollen LOD limite de détection - MRL : limite maximale de résidus





l'impact de certains facteurs qui peuvent

nuire à notre santé et à la santé de l'en-

vironnement. Le bio, c'est une façon de

produire qui respecte au mieux l'animal

et la nature, ce n'est pas une garantie de

produits indemnes de toute pollution. Cela

nous indique aussi clairement que, hormis

Cage à reine

tiqué lorsqu'il ne reste plus que les varroas phorétiques (sur abeilles). Ils ont également recours à un suivi des populations de varroas par les chutes naturelles et au traquage des varroas phorétiques à l'aide de sucre impalpable.

Il a été surprenant d'apprendre que les problèmes de dépérissement touchent également plusieurs apiculteurs qui travaillent pourtant dans des zones où la nature est moins soumise à la pression des produits phytosanitaires. Pour expliquer ces cas, l'attention se porte aujourd'hui vers des médicaments utilisés pour le traitement direct du bétail ou pour le traitement des lisiers pour éviter la prolifération de mouches porteuses d'agents pathogènes. De l'avis de plusieurs apiculteurs, il devient de plus en plus difficile de trouver des emplacements qui permettent de continuer son travail en toute sécurité pour les abeilles et pour la qualité des produits. Un apiculteur bio a ainsi dû retirer de la consommation un lot de pollen de châtaignier qui avait été contaminé par un produit toxique utilisé dans des vignes pourtant distantes du lieu de récolte.

Un autre volet qui concerne directement les professionnels, c'est la valeur ajoutée au produit par le label « bio ». Ici aussi, l'inquiétude se lit sur les visages car les données économiques ne sont pas bonnes. La marge dégagée par le passé sur les produits bio est en train de fondre d'année en année et en cinq ans, elle a été réduite d'au moins un tiers. On peut attribuer ce phénomène à l'arrivée dans les grandes et moyennes surface de miel étiqueté « bio » en provenance de marchés internationaux. Les prix de ces produits, comme bon

nombre d'autres produits d'importation, ne peuvent être concurrencés, surtout lorsqu'on sait - nous l'avons vu plus haut que les conditions de production dans ces pays tiers sont plus simples (pas de lutte contre la varroase nécessaire en Amérique du Sud ou centrale avec l'abeille africanisée, emplacements faciles à trouver...). Si le marché du miel est très difficile, on constate à côté un essor du pollen et de la propolis bio, sans parler des cires bio dont le prix est trois fois plus élevé que le prix normal du marché (voir tableaux). C'est

Si l'apiculture biologique a plus que jamais sa place aujourd'hui et devrait devenir le modèle, pour ne pas dire la norme générale de demain, les problèmes rencontrés par les apiculteurs qui ont pris cette voie souvent difficile sont nombreux et devraient être au moins partiellement résolus si l'on ne veut pas voir cette démarche stagner ou même décroître dans les prochaines années. Nous devons donc tout mettre en œuvre pour les soutenir.

entre autres une des raisons de la produc-

tion croissante de ces produits.

#### Sources:

35 anni di esperienza nel mondo del miele e dell'apicoltura biologici : un approccio di produzione alternativo per il futuro ApiBio - ApiOrganica 2014 Diego Pagani, Presidente di CONAPI

<sup>1.</sup> (Pesticide residues in Italian honey from different areas in relation to its potential contamination sources - Panseri S., Arioli F., Giorgi A., Zecconi A., Chiesa L.M.)

<sup>2.</sup> (A survey of pesticide residues in pollen loads collected by honeybees in Italy: preliminary results - Giovanni Guido, Umberto Vesco, Lucia Piana, Giancarlo Quaglia, Francesco Panella)

dans certaines régions du globe très peu anthropiques, des résidus sont toujours présents. On devrait cependant fixer des normes et des limites qui garantiraient que l'on se trouve sous les seuils généralement admis pour les productions conventionnelles et ne présentant de ce fait aucun risque pour la santé de l'homme.

#### Professionnel et bio

Une des grandes originalités de ce symposium a été de donner la parole à une série d'apiculteurs professionnels qui sont venus présenter leur exploitation en développant la façon dont ils abordent le problème des pathologies et plus spécifiquement le problème de la varroase, qui reste l'ennemi n°1. Concrètement, on sait que les produits de synthèse ne peuvent pas être utilisés, ce qui impose de travailler avec les acides ou certaines huiles essentiel-

les. On a pu constater au travers des exposés que les techniques de blocage de ponte saison (encagement des reines) ou de retrait du couvain sont très largement suivies des apiculteurs même très importants (plus de 1000 ruches). Le passage de la colonie par un stade sans couvain ressort clairement comme étant une des clés du succès. Le traitement à l'acide formique ou le double traitement avec l'acide oxalique est alors pra-

_	2007		2008		2009		2010		2011		2012	
	Prix 6	Ecart bla/conv.	Prix 6	Ecart biolesary.	Prix 6	Ecart biolesav.	Prix 6	Ecart biolesen.	Prix 6	Ecart biolesav.	Prixe	Ecart biologery.
Acacia conv.	3,21	-	4,75		4.3	-	5,05		4,65		5,75	
Acacia bio	3,81	19%	5,6	18%	4,95	15%	5,7	13%	5,15	11%	6,3	10%
Oranger conv.	2,6	5.54	3,7		3,4		3,5	terminal and	3,55		3,63	
Oranger bio	3,07	18%	4,37	18%	3,91	15%	3,9	11%	3,97	12%	4	10%
Toutes fleurs corv.	2,28		3,2		3		3,35		3,4		3,5	
Toutes fleurs bio	2,69	18%	3,66	14%	3,45	15%	3,85	15%	3,9	15%	3,85	10%
Propolis conv.	36,3		36,33		35		40		60		65	
Propolis bio	61	68%	61	68%	60	71%	87	118%	100	67%	103	62%
Gelée royale	600		570		550		550		550		554,54	
Gelée royale												
bio	696	16%	672,6	18%	649	18%	650	18%	650	18%	640	15%
Pollen conv.	0	10000	0	- 1	0	111111111111111111111111111111111111111	0	10000	0	-	16,5	-
Pollen bio			18,15		18		19,5		18,3		18,5	12%



Déshumificateur



Apimell à Piacenza

Dans le cadre d'ApiBio, la dernière journée de visite était consacrée à la plus grande exposition marchande de matériel apicole « Apimell » qui se déroulait à Piacenza. Depuis plusieurs années, cette exposition printanière initialement consacrée au jardinage et aux produits de terroir s'est ouverte à l'apiculture. D'année en année, le succès est grandissant et la partie apicole représente un tiers de l'ensemble des

halls d'exposition. Les nouveautés les plus intéressantes concernent le conditionnement du pollen avec un premier stand qui présente un séchoir très performant travaillant à basse température avec un flux d'air dont on peut régler de nombreux paramètres (T°, humidité relative, flux d'air intermittent), ce qui permet d'obtenir un pollen sec mais qui reste souple. Un trieur principalement composé d'un tambour rotatif aux parois ajourées permet d'éliminer les particules indésirables. Sur un second stand, on trouve une petite unité de tri plus conventionnelle qui donne de bons résultats pour les apiculteurs de moyenne dimension. Ces nouvelles machines ont aidé au récent développement du marché du pollen en Italie.

La journée s'est terminée par une présentation des actions de Bee Life qui a développé une grande campagne pour la récolte de fonds en faveur des abeilles.





# MOTS CLÉS :

bio, symposium, Apimondia, évenement, conduite et guides, Italie, Apimell

# RÉSUMÉ :

analyse des éléments clés du symposium Apimondia de Castel San Pietro sur l'apiculture biologique : la législation, l'impact de l'environnement, les traitements et les prix du marché